

Les aides à l'amélioration de l'habitat prolongées



Le nouveau propriétaire des logements de la place Pasteur, au centre, en compagnie des élus et des techniciens du Pays de Livarot.

Depuis 2014, le Pays de Livarot aide au financement de la rénovation thermique des logements. Les propriétaires peuvent bénéficier du soutien de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) (35 à 50 % du total des travaux), de l'Etat dans le cadre du programme Habiter mieux (10 %), de la communauté de communes (300 €), des conseils départementaux et régionaux. « **Les travaux permettent un gain énergétique supérieur à 60 % et sont réalisés par des entreprises reconnues garantes de l'environnement. Cela permet une valorisation du patrimoine bâti traditionnel** », explique Christophe Ra-

veau, technicien du Centre développement habitat et aménagement du territoire (CDHAT).

Sur la place Pasteur de Livarot, la Ville a vendu l'ancien logement des secrétaires de mairie. « **La commune était propriétaire mais elle n'a pas vocation à gérer l'immobilier non-collectif** », précise l'adjoint au maire, Philippe Guillemot. Le nouveau propriétaire Armando Aréna a bénéficié de subventions pour la rénovation. Durant les deux dernières années, 44 logements ont été rénovés pour 746 751 € de travaux. Les aides obtenues ont atteint 301 148 €.

Des travaux pour réaliser des économies d'énergies

Trois questions à...



Armando Aréna, nouveau propriétaire à Livarot.

Qu'est ce qui vous a amené à sauter le pas ?

L'aspect architectural m'a séduit. Il y a aussi un côté économique : 100 000 € pour l'achat, Livarot n'est pas trop cher et la place Pasteur est très jolie. Pour l'instant, je l'habite un peu mais il y a encore beaucoup de travail à faire pour pouvoir en profiter pleinement.

Les travaux sont importants !

En matière d'isolation, ils sont conséquents mais cela va me permettre d'atteindre un gain énergétique de l'ordre de 60 %. L'économie réalisée est estimée à 1 309 € sur la facture énergétique. Il faut prendre des entreprises reconnues garantes de l'environnement. C'est important en matière de crédit d'impôt et pour obtenir le chèque de la Région. L'obligation que les travaux soient réalisés par des entreprises donne une plus-value certaine à la maison. Le montant des travaux se monte à 35 994 € et les aides atteignent 14 000 €.

Le dossier a-t-il été facile à monter ?

En novembre 2004, je suis venu à la permanence du lundi, tenue par M. Raveau au Point-Info 14. À la suite de cette visite, une évaluation énergétique a été réalisée, ainsi qu'une simulation. L'étude thermique réalisée a confirmé que les travaux envisagés permettraient un gain énergétique supérieur à 25 %, le seuil nécessaire pour bénéficier de l'aide Habiter mieux.

Le dossier a été facile à monter. Cela s'est bien passé grâce à l'aide du Centre développement habitat et aménagement du territoire (CDHAT). Cela s'est fait souvent au téléphone. Les travaux sont commencés et le chèque de 1 700 € de la Région a été accordé le 29 mai. Sans ce coup de pouce financier, cela aurait été sans doute beaucoup plus long à réaliser.

■ Bal

La Cabane musicale. Bal folk animé par un couple de danseurs et un groupe de musiciens (guitare, violon, flûte, accordéon et percussion). Danses de couple et danses d'animation (valse, scottish, cercle...). Buvette sur place.

Samedi 9 avril, 21 h, salle des fêtes. Tarifs : 5 €, gratuit pour les enfants. Contact et réservation : 06 30 40 86 38.